**AVIS D’ATTRIBUTION – AUTORISATION D’OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

À la suite de l’appel à manifestation d’intérêt ayant pour objet la délivrance d’autorisations d’occupation temporaire du domaine public départemental relatif à des édifices et équipements de télécommunications (antennes relais)

AMI publié sur le site Ardeche.fr - Rubrique 100 % pratique - Emploi Economie Droit – Occupation du Domaine Public – Occupation du domaine public supérieure à 1 an et inséré dans le Dauphiné libéré rubrique annonces légales édition du 22 décembre 2022

**L’attributaire est la société TELEDIFFUSION DE FRANCE – « TDF »**

**155 bis Avenue Pierre Brossolette 92120 MONTROUGE**

Critères d’attribution :

* valeur technique :
* Intérêt que présente la proposition eu égard à la valorisation du foncier départemental ;
* Impact positif de l’occupation sur la couverture du territoire et sur la sécurisation des sites.
* proposition financière du candidat :
* Redevance annuelle, décomposée sur la base d’une part fixe (reposant sur le niveau stratégique du site, son implantation géographique, sa réplicabilité, son positionnement dans la chaine de diffusion, etc…), et d’une part variable (représentant par exemple les types et le nombre de services présents sur le site) ;

Renseignements

Anne RANU

Téléphone fixe : 04 75 66 79 05

Mail : aranu@ardeche.fr